



LETTRE AUX ACTIONNAIRES DE LA SICAV AMERI GAN

Paris, le 17 mai 2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes actionnaire de la SICAV AMERI GAN

(Codes ISIN : FR000099939- FR0010892539- FR0010891432- FR0012406338- FR0010953497-
FR0011289073- FR0011331297- FR0013236809- FR0013236817- FR0013302056- FR0014009EW1-
FR0014009EV3- FR0014009EX9).

Quels changements vont intervenir sur votre SICAV AMERI GAN ?

Nous vous informons de plusieurs changements à venir sur la SICAV AMERI GAN touchant à sa dénomination, au libellé de ses différentes catégories d'actions ainsi qu'à ses frais.

1. Changement de dénomination de votre SICAV et du libellé des différentes catégories d'actions

Le Conseil d'administration de la SICAV AMERI GAN a, en date du 18 décembre 2023, pris la décision de modifier la dénomination de votre SICAV AMERI GAN qui devient **GROUPAMA AMERICA ACTIVE EQUITY**.

Le libellé des différentes catégories d'actions de votre SICAV est également modifié de la façon suivante :

Code ISIN	Ancien libellé des catégories d'actions	Nouveau libellé des catégories d'actions
FR0014009EV3	E1	E1C
FR0014009EX9	E2	E2C
FR0014009EW1	EC	EC
FR0010892539	G	GA
FR0013236809	GH	GA EURH
FR0011289073	M	IC
FR0013236817	MH	IC EURH
FR0010953497	N	NC
FR001400K2R1	OAC	OAC
FR001400K5I3	OAD	OAD



FR0010891432	OSC	OSC
FR0012406338	OSD	OSD
FR0013302056	R	RC
FR0011331297	IC	ZC
FR0000099939	ID	ZD

Ce changement de dénomination de votre SICAV et du libellé des catégories d'actions interviendra le **24 juin 2024**.

2. Changements affectant les frais de votre SICAV

Mise en place d'une commission de surperformance :

Par une information datée du 22 juin 2023, nous vous informions que le Conseil d'administration de votre SICAV avait pris la décision de mettre en place une commission de surperformance sur certaines catégories d'actions.

Cette commission, calculée sur la base d'un taux de 15% de la surperformance par rapport à la performance de l'indicateur de référence S&P 500 (clôture- dividendes nets réinvestis), a été mise en place depuis le 30 juin 2023.

A compter du **24 juin 2024**, de nouvelles catégories d'actions seront concernées par la mise en place de cette commission de surperformance de 15% à savoir :

Catégories d'actions	Code ISIN	Souscripteurs concernés
ZD (anciennement ID)	FR0000099939	Ouverte à tous souscripteurs, plus particulièrement destinées à servir de support aux contrats d'assurance-vie
NC (anciennement « N »)	FR0010953497	Ouverte à tous souscripteurs

Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces opérations entreront en vigueur le **24 juin 2024**.

Si vous n'êtes pas d'accord avec les changements affectant les frais de votre SICAV, et conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité de sortir sans frais pendant une période de 30 jours à compter de la réception de ce courrier.

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : Non
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Oui
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non significatif¹



Quel est l'impact de ces modifications sur votre fiscalité ?

Ces modifications n'ont pas d'impact sur votre fiscalité.

Quelles sont les principales modifications qui seront apportées à votre SICAV ?

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous le détail des modifications apportées à votre SICAV :

	AVANT	APRES
Dénomination	AMERI GAN	GROUPAMA AMERICA ACTIVE EQUITY
Libellé des catégories d'actions	E1	E1C
	E2	E2C
	EC	EC
	G	GA
	GH	GA EURH
	M	IC
	MH	IC EURH
	N	NC
	OAC	OAC
	OAD	OAD
	OSC	OSC
	OSD	OSD
	R	RC



	IC	ZC
	ID	ZD

Frais			
Commission de surperformance	<u>Catégorie d'actions N ET ID :</u> Néant	<u>Catégorie d'actions NC ET ZD :</u> 15% de la surperformance par rapport à l'indice de référence	

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous invitons à prendre connaissance du nouveau prospectus complet de la SICAV **GROUPAMA AMERICA ACTIVE EQUITY**, qui sera disponible sur notre site Internet, www.groupama-am.com, à compter du **24 juin 2024**.

Vous remerciant de votre confiance, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.